

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2243 du 13 novembre 2017 portant promotion
de sous-officiers de réserve de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1724034S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2242 du 13 novembre 2017 (NOR : INTJ1724033S),

Décide :

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2017 :

Montanuy Grégory NIGEND : 227 458

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2017 :

Canoine Didier NIGEND : 103 759

Rebillard Patrick NIGEND : 109 126

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 novembre 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
D. RÉMOND